

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/24 DU 25 SEPTEMBRE 2023 PORTANT RATIFICATION PAR LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE COOPERATION MILITAIRE
ET TECHNIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE
RUSSIE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;
Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;
L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord de coopération militaire et technique signé entre le
Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la
République du Burundi, le 15 août 2022, à Moscou, est ratifié par la
République du Burundi.

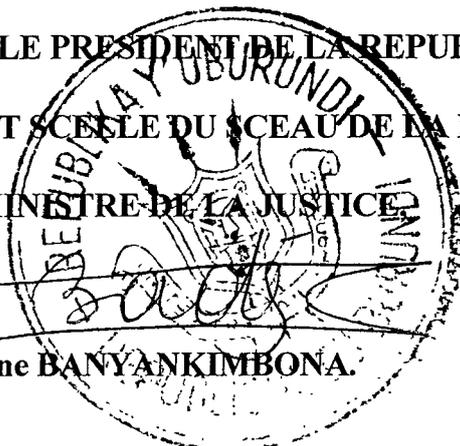
Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 25 septembre 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCÉLÉ DU SŒAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Domine BANYANKIMBONA.



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
DE L'ACCORD DE COOPERATION MILITAIRE ET TECHNIQUE ENTRE
LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE ET LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,**

Ayant vu et examiné l'Accord de coopération militaire et technique entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la République du Burundi, signé le 15 août 2022, à Moscou ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 25 septembre 2023.

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCÉLÉ DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Domine BANYANKIMBONA.

